

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 12 AVRIL 2019

**COMPTE RENDU**

**N° 03.2019.01 et n° 03.2019.02 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Bois et Forêts 2018.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	47 545.15 €	Dépenses :	4 574.30 €
Recettes :	49 682.67 €	Recettes :	1 938.45 €
Excédent :	2 137.52 €	Déficit :	2 635.85 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	26 455.42 €	Déficit :	1 938.45 €
Affectation 2018 :	1 938.45 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	26 654.49 €	Déficit :	4 574.30 €

**N° 03.2019.03 et n° 03.2019.04 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Eaux et Assainissement 2018.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	19 262.39 €	Dépenses :	10 575.83 €
Recettes :	26 607.13 €	Recettes :	5 600.75 €
Excédent :	7 344.74 €	Déficit :	4 975.08 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	65 091.74 €	Excédent :	89 073.04 €
Affectation 2018 :	0.00 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	72 436.48 €	Excédent :	84 097.96 €

**N° 03.2019.05 et n° 03.2019.06 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Compte de gestion et compte administratif du Budget Communal 2018.**

Madame le Maire ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2018.

Ils se présentent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	147 581.18 €	Dépenses :	37 113.64 €
Recettes :	193 842.56 €	Recettes :	5 922.29 €
Excédent :	42 261.38 €	Déficit :	31 158.35 €
Résultat antérieur :			
Excédent :	611 943.62 €	Excédent :	11 126.87 €
Affectation 2018 :	2 373.13 €		
<u>Résultat global :</u>			
Excédent :	655 831.87 €	Déficit :	20 031.48 €

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 12 AVRIL 2019

**Affectation des résultats.**

Compte tenu des résultats et des restes à réaliser 2018, pour chaque budget, il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

**N° 03.2019.07 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Bois et Forêts.**

- \* affectation au financement de la section d'investissement C/ 1068 : 4 574.30 €,
- \* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 22 080.19 €.

**N° 03.2019.08 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Eaux et Assainissement.**

- \* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 72 436.48 €.

**N° 03.2019.09 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Comptes administratifs et comptes de gestion – Affectation des résultats Budget Communal.**

- \* affectation au financement de la section d'investissement C/ 1068 : 50 211.48 €,
- \* reprise de l'excédent reporté au C/002 : 605 620.39 €.

**Budgets primitifs 2019 (vote des tarifs du service des eaux, taux des taxes locales, participations aux syndicats, subventions aux associations...).**

**N° 03.2019.10 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2019 Bois et Forêts.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2019 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	82 697.19 €	Dépenses :	20 354.30 €
Recettes :	82 697.19 €	Recettes :	20 354.30 €

**N° 03.2019.11 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2019 Eaux et Assainissement.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2019 ainsi qu'il suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	27 293.75 €	Dépenses :	9 324.67 €
Recettes :	95 726.35 €	Recettes :	91 228.71 €

**N° 03.2019.12 – OBJET : Finances locales – Fiscalité – Vote des taux – Taux des quatre taxes 2019.**

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation :	15.48 %,
Taxe foncière (bâti) :	9.69 %,
Taxe foncière (non bâti) :	17.50 %,
CFE :	22.08 %.

Le Conseil Municipal prend note du produit à taux constant pour 2019 : 49 131 €.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 12 AVRIL 2019

**N° 03.2019.13 – OBJET : Finances locales – Subventions – Subventions accordées à des associations.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

C.C.A.S. de CHAMPDRAY	2 797.99 €
Ligue contre le cancer	23.00 €
Le Souvenir Français	16.00 €
A.D.A.P.E.I. des Vosges	10.00 €
Paralysés de France	10.00 €
Croix Rouge de GERARDMER-CORCIEUX	10.00 €
A.D.M.R. CORCIEUX	80.00 €
Subventions pour voyages (25€*5)	125.00 €
Subvention pour enfants de CHAMPDRAY (25€*5)	125.00€
Subvention exceptionnelle	20.00 €

**N° 03.2019.14 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2019 au S.M.I.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 140.00 €.

**N° 03.2019.15 – OBJET : Finances locales – Contributions budgétaires – Contribution des communes aux EPCI – Participation 2019 au S.D.A.N.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la participation est votée à 50.00 €.

**N° 03.2019.16 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Budgets primitifs - Budget primitif 2019 Communal.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2019 ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	210 995.49 €	Dépenses :	93 218.98 €
Recettes :	775 358.58 €	Recettes :	93 218.98 €

**Tours de garde des élections européennes.**

Le Conseil Municipal organise les tours de garde pour les Elections Européennes sachant que le bureau de vote sera ouvert de 08 H 00 à 18 H 00.

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL.